



EAU-DECHETS-ASSAINISSEMENT

Syndicat Mixte du GERS

Rapport annuel
sur le Prix et la Qualité du Service
public de l'eau potable (RPQS)

Secteur Arros

Exercice 2022

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable présenté conformément à l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire ».

Table des matières

Présentation du service	3
Territoire	3
Patrimoine du service.....	3
Bilan des volumes d'eau mis en œuvre	4
Indicateurs de performance	6
Qualité de l'eau	6
Qualité de l'eau traitée (indicateurs P101.1 et P102.1).....	6
Protection des ressources en eau (indicateur P108.3)	6
Performance du réseau	7
Rendement du réseau de transfert (indicateur P104.3)	7
Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	7
Indice linéaire de pertes en réseau (indicateur P106.3)	7
Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux (indicateur P103.2).....	8
Opérations et investissements	9
La Tarification	9



Présentation du service

Territoire

Depuis 2010, les syndicats de la Vallée de l'ARROS et de MARCIAC (aujourd'hui fusionnés au sein du SMEPA), de BEAUMARCHES et de SAINT-MICHEL ont transféré la compétence production d'eau potable au syndicat mixte TRIGONE.

TRIGONE se charge de traiter l'eau et de l'acheminer jusqu'aux réservoirs de tête des Syndicats qui s'occupent ensuite de distribuer l'eau aux abonnés des 64 communes concernées.

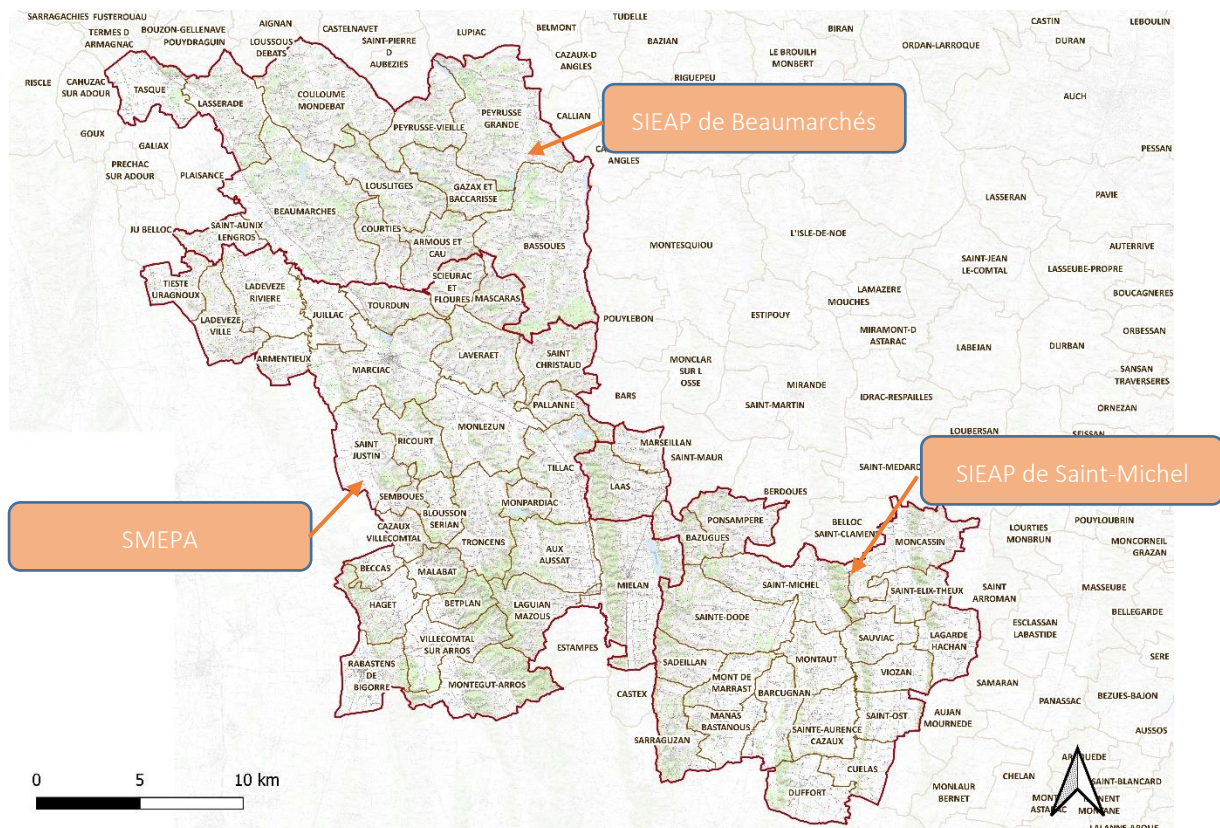


Figure 1 : Ensemble des communes desservies par l'Usine de l'Arros

Patrimoine du service

Depuis Mars 2014, Trigone exploite l'usine de production de l'ARROS qui a remplacé les 5 stations de traitement obsolètes du secteur. L'usine traite l'eau de la rivière ARROS. L'eau produite est ensuite transférée via un réseau de 44 km jusqu'aux réservoirs de stockage des syndicats adhérents.

1 Usine de production - Station de l'ARROS	Capacité : 11 000 m ³ /j
1 réservoir semi-enterré - PUNTOUS	Volume : 2 x 450 m ³
Longueur de réseau de transfert	44,6 km

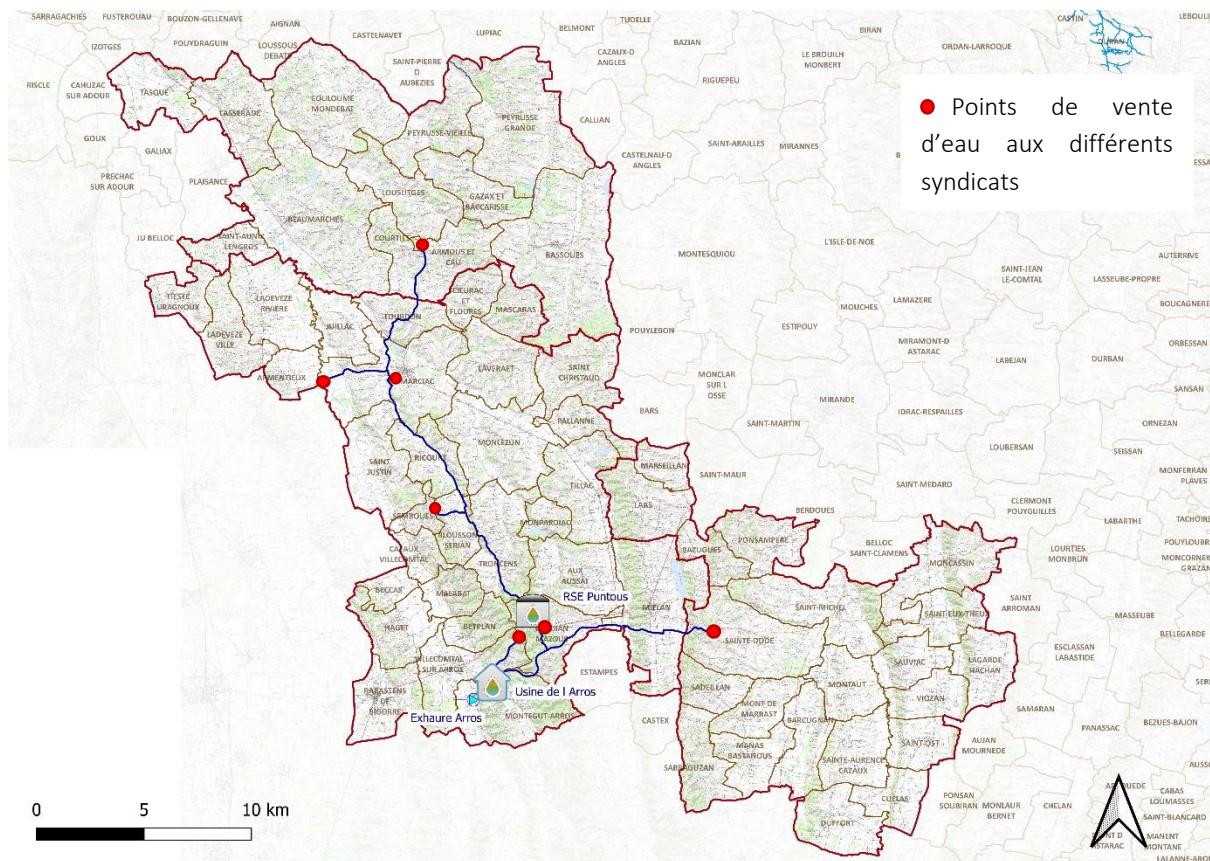
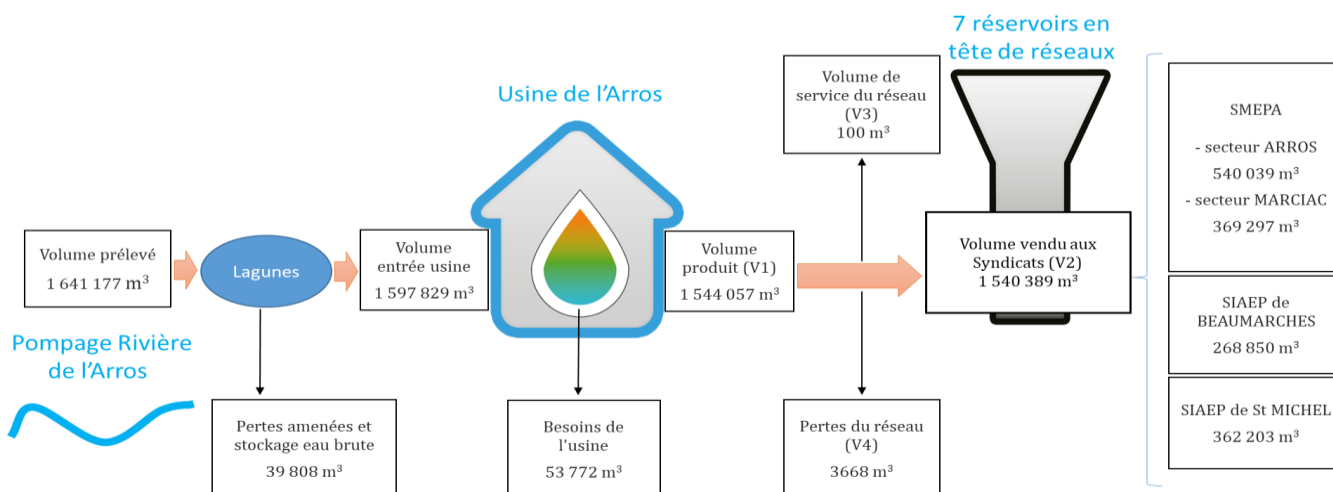


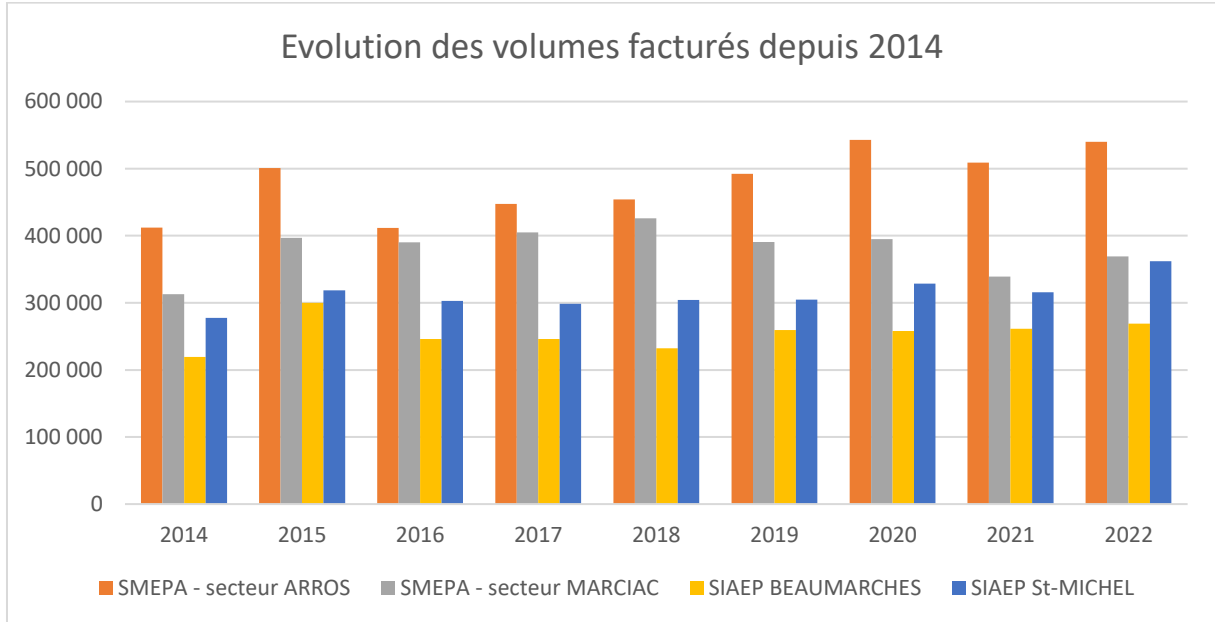
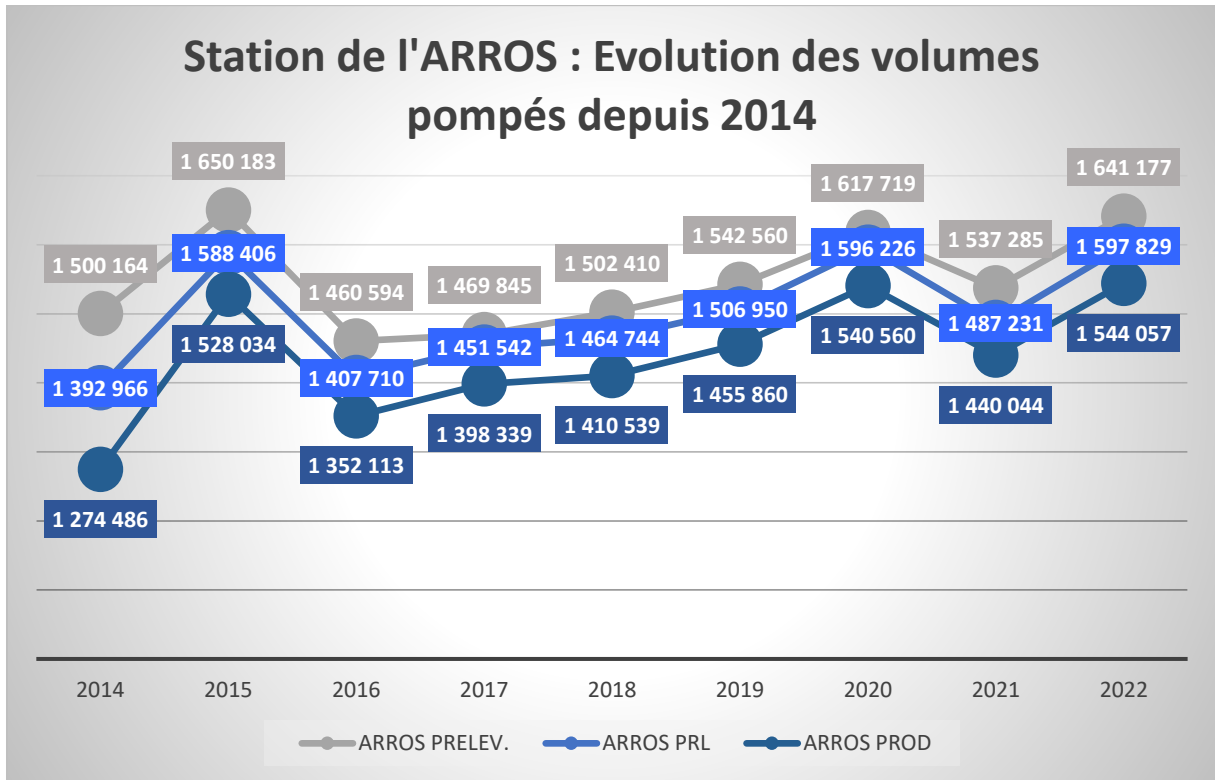
Figure 2: Réseau de transfert du secteur de l'Arros

Bilan des volumes d'eau mis en œuvre

Le schéma ci-dessous indique les volumes annuels prélevés, traités et distribués à l'échelle du Syndicat.



Les évolutions des volumes prélevés, produits et facturés sont données ci-après :





Indicateurs de performance

La réglementation définit un certain nombre d'indicateurs qui permettent d'évaluer les performances d'un service d'eau potable. Ces indicateurs sont détaillés ci-dessous.

Qualité de l'eau

Qualité de l'eau traitée (indicateurs P101.1 et P102.1)

La qualité de l'eau est vérifiée par l'Agence Régionale de la Santé (ARS) dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la Santé Publique.

	Analyses	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non-conformes	Taux de conformité (p101.1 et p102.1)
Station de l'ARROS	Microbiologie	6	0	100 %
	Paramètres physico-chimiques	12	0	100 %

Protection des ressources en eau (indicateur P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre
- 100% Suivi et application de l'arrêté préfectoral

L'indice global d'avancement de protection de la ressource est de **80 %** pour l'usine de l'Arros.

Performance du réseau

Rendement du réseau de transfert (indicateur P104.3)

Le réseau exploité par Trigone sur le secteur de l'ARROS est le réseau de transfert de l'usine de l'ARROS jusqu'aux réservoirs de tête des syndicats, c'est-à-dire 44,6 Km, dont 37 Km de conduites posées en 2013.

rendement du réseau

$$\begin{aligned} &= \frac{\text{volume vendu aux SIAEP (V3)} + \text{Volume de service (V9)}}{\text{volume produit (V1)}} * 100 \\ &= \left(\frac{1\ 540\ 389 + 100}{1\ 544\ 057} \right) * 100 = 99.8\ \% \end{aligned}$$

Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes traités qui ne font pas l'objet d'un comptage et ne sont donc pas facturés.

indice linéaire des volumes non comptés

$$\begin{aligned} &= \frac{\text{Volume total distribué (V4)} - \text{Volume comptabilisé (V3)}}{365 * \text{linéaire de réseau}} \\ &= \frac{1\ 544\ 057 - 1\ 540\ 389}{365 * 44,6} = 0.22\ \text{m}^3/\text{j}/\text{km} \end{aligned}$$

Indice linéaire de pertes en réseau (indicateur P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service.

indice linéaire de pertes en réseau

$$\begin{aligned} &= \frac{\text{Volume total distribué (V4)} - \text{Volume consommé autorisé (V3 + V9)}}{365 * \text{linéaire de réseau}} \\ &= 0.22\ \text{m}^3/\text{j}/\text{Km} \end{aligned}$$

Pour cette année, l'indice linéaire de pertes est de 0.22 m³/j/km ce qui un bon indice d'après les valeurs guides de l'Agence de l'Eau en milieu rural rappelées ci-dessous :

Catégorie de réseau		Rural	Semi urbain	Urbain
Indice de consommation (m ³ /j/km)		0 à 10	10 à 30	> à 30
Indice linéaire de perte (Agence de l'Eau)	Bon	ILP < 1,5	ILP < 3	ILP < 7
	Acceptable	1,5 < ILP < 2.5	3 < ILP < 5	7 < ILP < 10
	Moyen	2,5 < ILP < 4	5 < ILP < 8	10 < ILP < 15
	Mauvais	4 < ILP	8 < ILP	15 < ILP

Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux (indicateur P103.2)

Le barème utilisé pour évaluer le niveau de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux est indiqué dans le tableau suivant.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution.

PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrages, stations, réservoirs) et des dispositifs de mesures	oui	10 points
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux	oui	5 points
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui	5 points
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (par tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	oui	5 points
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	100%	5 points
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	100%	15 points
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (30 points)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui	10 points
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui	10 points
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	non	0 point
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui	10 points
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	non	0 point
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	non	0 point
TOTAL			75 points



Opérations et investissements

Principales opérations (hors maintenance et entretien) réalisés :

- Réfection station d'alerte de l'exhaure (pompe et circuit échantillonnage, analyseurs, report sur supervision),
- Curage de la prise d'eau,
- Renouvellements divers au sein de l'usine.

Pour information concernant les demandes de travaux, 17 DT-DICT, 17 DT, 18 DICT et 1 ATU ont été reçues sur ce territoire depuis avril 2022.



La Tarification

Le tarif de l'eau est fixé chaque année par délibération.

Le prix de production en 2022 pour le secteur de l'Arros (dédié à la production d'eau potable) était de 0,65 €HT/m³ produit.